

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DRH 28 Convention pluriannuelle 2016-2017 de partenariat avec l'A.N.A.C.T. (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) - Prévention absence. Approbation et autorisation de signature.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle 2016-2017 de partenariat avec l'A.N.A.C.T. (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) relative à l'amélioration de la qualité de vie au travail, via la prévention de l'absence au travail ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'A.N.A.C.T. (Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) une convention pluriannuelle (2016-2017) relative à l'amélioration de la qualité de vie au travail, via la prévention de l'absence au travail.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, rubrique V0204, nature 611 du budget municipal de fonctionnement pour les exercices 2016 et 2017, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO